

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DONNEZAC

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le

ID : 033-213301518-20250111-2025_01_05-DE

Berger
Levaault

2025 -

DELIBERATION n° 2025-01-05

Nbre de Conseillers en exercice	15
Présents	12
Votants	12

OBJET : Modification des tarifs de la salle des fêtes.

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 janvier, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François JOYÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 janvier 2025

PRESENTS : Jean-François JOYÉ, Jean-Marie HÉRAUD, Franck CHASSIN, Patrice SOPENA, Dominique DIDIER, Benoit VIAUD, Virginie FAURE, Laurent QUÉRION, Marie-Pascale FEBVIN, Régine LAMBERT, Thierry COURJAUD, Jean-Pierre GENAIN.

ABSENTS-EXCUSES : Claudine HÉRAUD, Bernard ARDOIN, Jean-Michel PICQ. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Marie HÉRAUD

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de chauffage dans la salle des fêtes sont maintenant terminés et l'aménagement de la cuisine sera bientôt opérationnel. Il explique qu'il est nécessaire d'augmenter les tarifs de location qui n'ont pas été augmentés depuis bien longtemps.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des membres présents de fixer les nouveaux tarifs comme ceci :

Il n'y aura plus de tarif hiver/été puisque la salle est équipée d'une climatisation réversible ; elle pourra bénéficier de chauffage l'hiver et de fraîcheur l'été.

Le locataire paiera un tarif à la journée ou au Week end mais il devra régler le montant de l'électricité consommée ;

Celle-ci sera calculée sur la base de 0.15 cts le KW/H en heures creuses et 0.35 Cts le KW/H en heures pleines.

Habitants de la commune

La journée : 170 €

Le week end : 250 €

Habitants hors commune :

La journée : 250 €

Le week end : 380 €

Les cautions demandées seront de 300 € pour le nettoyage, 400 € pour les dégâts et 100 € si le parquet est dégradé.

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le

ID : 033-213301518-20250111-2025_01_05-DE

Berger
Levraud

Pour une location d'une journée, la salle doit être disponible le lendemain matin à 9 heures.

Pour chaque personne désirant louer la salle, il lui sera demandé une attestation d'assurance « Fête Familiale » qui précisera les dates à laquelle elle prend les clés et la date à laquelle elle les remet.

Pour les associations de la commune, il y aura toujours 1 location gratuite par an où la consommation d'électricité sera comprise dedans.

A partir de la 2^{ème} location, le tarif sera de :

- 50 € pour la journée plus la consommation d'électricité
- 80 € pour le Week end plus la consommation d'électricité.

A partir du mois d'août et jusqu'au 31 décembre 2024, les tarifs actuels continueront d'être appliqués mais, en supplément, les personnes devront payer leur consommation d'électricité.

A partir du 1^{er} janvier 2025, les nouveaux tarifs s'appliqueront.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 17 janvier 2025

Le Maire
J-F JOYÉ

Secrétaire de séance :
Jean-Marie HÉRAUD

Affiché le : 21 JAN. 2025

Transmis au représentant de l'état :

21 JAN. 2025

